

CHARTRE

Préambule

Objectif du programme Ambassador

L'objectif du programme Ambassador EQUAL-SALARY est de sensibiliser le public à l'écart de rémunération entre les sexes et de promouvoir la fondation et ses services.

Vision:

Réaliser l'égalité dans le monde entier en sensibilisant et en éduquant la société.

Mission:

Créer un réseau de personnes motivées partageant les mêmes idées.

Qui peut devenir ambassadeur

Les ambassadeurs EQUAL-SALARY sont sélectionnés parmi un groupe de volontaires et de personnes influentes motivées pour changer le monde et faire de l'égalité des salaires une réalité. Toute personne âgée de plus de 18 ans peut postuler pour devenir ambassadeur. Le programme peut être combiné à un emploi à temps plein ou à d'autres activités de bénévolat. Toutefois, le temps et le dévouement sont nécessaires pour que le programme ait un impact.

Avantages à devenir ambassadeur

Le programme Ambassador fonctionne sur la base du volontariat et ne prévoit donc pas de rémunération pour les ambassadeurs. Cependant, il y a certains avantages à devenir un ambassadeur EQUAL-SALARY :

- Apporter un changement : Le programme Ambassador offre aux ambassadeurs la possibilité de contribuer à combler l'écart de rémunération entre les sexes en sensibilisant et en éduquant la société.
- Créer des réseaux : Le programme rassemble des personnes de différentes nationalités et de différents secteurs d'activité, ce qui permet aux ambassadeurs de développer leur réseau et d'entrer en contact avec des personnes partageant les mêmes idées.
- Possibilités de formation : Le programme offre aux ambassadeurs une formation couvrant tous les sujets nécessaires pour le poste.
- Un soutien personnalisé : Le moniteur du programme est à la disposition des ambassadeurs pour discuter ou répondre à toute question.
- Matériel promotionnel : Les ambassadeurs reçoivent des articles de promotion EQUAL-SALARY.
- Des opportunités de croissance : Au sein du programme, les ambassadeurs ont la possibilité, en échange de leur temps et de leurs efforts, d'acquiescer davantage de responsabilités, d'opportunités et d'avantages.

Code d'éthique

En tant qu'ambassadeur EQUAL-SALARY, vous acceptez le code de conduite suivant :

- Respect: Les ambassadeurs se traitent mutuellement avec respect et reconnaissance.
- Changement: Les ambassadeurs se battent pour un changement dans le monde.
- Justice: Les ambassadeurs se battent pour plus de justice entre les femmes et les hommes.
- Passion: Les ambassadeurs sont passionnés par l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Apprentissage: Les ambassadeurs sont désireux d'apprendre et de se développer.
- Communauté: Les ambassadeurs s'engagent continuellement auprès de leur communauté.



CODE DE CONDUITE ET POLITIQUE

Modalités et conditions

- Les informations fournies à la fondation dans les différents formulaires doivent être exactes et complètes.
- La charte doit être signée pour être prise en compte.
- La Fondation EQUAL-SALARY n'accorde aucune responsabilité pour toute part de contenu illégal, de comportements ou d'utilisation abusive d'informations par les ambassadeurs dans le cadre du programme.
- Les ambassadeurs sont personnellement responsables de leurs comportements et de l'exactitude, de la qualité et de l'intégrité des informations qu'ils fournissent au public.
- La Fondation EQUAL-SALARY reste propriétaire de tous les éléments de marque, documents et produits partagés avec les ambassadeurs.
- Les supports promotionnels doivent être utilisés dans le respect des intérêts et des valeurs de la Fondation EQUAL-SALARY et ne sont pas destinés à la revente.
- The promotional materials must be used in compliance with the EQUAL-SALARY Foundation's interests and values and are not for resale.
- Les conditions d'utilisation sont soumises au droit suisse. Tout litige qui ne peut être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal compétent.
- Les ambassadeurs qui ne respectent pas le code de conduite seront exclus du programme.

Accord

En signant ce document, l'ambassadeur accepte tous les points mentionnés ci-dessus. La signature confirme que l'ambassadeur agira conformément aux directives de la charte lorsqu'il sera accepté dans le programme. La charte de l'ambassadeur s'applique à partir du moment où l'ambassadeur est accepté dans le programme et se voit offrir le titre d'ambassadeur EQUAL-SALARY. Les termes de la charte d'ambassadeur prennent fin lorsque l'ambassadeur ne fait plus partie du programme et que le titre d'ambassadeur EQUAL-SALARY est suspendu. Le titre d'ambassadeur peut être suspendu si les conditions de la charte ne sont pas respectées. La collaboration peut également prendre fin avec le consentement de l'ambassadeur ou des deux parties. Après la fin du partenariat, l'ambassadeur ne doit plus utiliser les éléments de marque, les documents ou les produits partagés par la Fondation EQUAL-SALARY.

Signature du/de la candidat.e

Signature EQUAL-SALARY

Nom, Date, Signature

Nom, Date, Signature

